

## ADOMOS RENFORCE SA DIRECTION GÉNÉRALE AVEC LA NOMINATION DE THIERRY CHAMBON EN TANT QUE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Le Conseil d'administration d'Adomos, réuni le 30 juillet 2025, a nommé [Thierry Chambon](#) au poste de Directeur Général Délégué. Cette nomination vient renforcer le management du Groupe afin de conduire la nouvelle stratégie d'Adomos, centrée sur la connaissance client, et accompagner le développement de ses nouvelles activités.



Adomos a engagé depuis quelques mois, une transformation profonde de son modèle économique et fait désormais de la valorisation de la donnée client un levier central de sa stratégie. Le parcours de Thierry Chambon s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans la finance, l'audit et la stratégie Data. Expert reconnu en transformation numérique, il a occupé de nombreux postes de direction générale et a notamment dirigé [Loamics](#), spécialisée dans le traitement automatisé de données en temps réel via des solutions cloud. Par ailleurs, il bénéficie d'une solide connaissance des sociétés cotées, acquise au fil de plusieurs fonctions de direction et missions stratégiques au sein d'entreprises cotées sur Euronext.

« *L'arrivée de Thierry Chambon renforce notre capacité à finaliser et exécuter la nouvelle feuille de route d'Adomos. Sa maîtrise des enjeux liés à la donnée, conjuguée à son expérience dans l'univers des entreprises cotées, en fait un atout clé pour accompagner notre future montée en puissance* », déclare Éric Longuépée, Directeur Général d'Adomos.

Aux côtés de la direction en place, Thierry Chambon contribuera activement à accélérer la transformation d'Adomos, en apportant son expertise au service d'une stratégie tournée vers l'innovation et la performance.

**ADOMOS** (ALADO, code ISIN FR001400UT31), est un groupe spécialisé dans la connaissance client et dispose d'un savoir-faire historique dans la génération de contacts qualifiés. Afin d'accélérer son développement et renforcer son offre, Adomos va combiner croissance organique et acquisitions ciblées en se concentrant sur des sociétés rentables ayant des activités complémentaires et offrant des synergies attrayantes. Forte de cette expertise et de cette nouvelle dynamique de croissance mixte, Adomos ambitionne de devenir à la fois un acteur majeur du marketing data dans le domaine de la gestion patrimoniale et de la rénovation immobilière.

[www.adomos.com/bourse](http://www.adomos.com/bourse)

Contact Société : [accueil@adomos.com](mailto:accueil@adomos.com)

Contact Investisseurs/Presse : [adomos@aelium.fr](mailto:adomos@aelium.fr)

### Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adomos et à ses activités. Adomos estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le rapport

de gestion 2024 publié le 30 avril 2025 et disponible sur le site internet de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adomos est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adomos ou qu'Adomos ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adomos diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Adomos dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.